

Traité « entreprises et droits humains » :

L'appel de la société civile ne peut rester sans réponse de la part de l'Europe



Hélène Capocci¹

Octobre 2018

Pour que la Terre tourne plus JUSTE !

¹ Chargée de recherche et de plaidoyer chez Entraide et Fraternité.

Du 15 au 19 octobre 2018, le Conseil des Droits de l'Homme² des Nations Unies à Genève a été le théâtre de la quatrième session de négociations d'un traité visant à mettre fin aux abus de droits humains commis par les entreprises. Alors que l'Europe et la Belgique n'y ont pas pris position, la société civile y a joué un rôle particulièrement actif. Entraide et Fraternité était présent pour rappeler l'importance de la défense du droit à l'alimentation dans ce combat³. Retour sur les coulisses des négociations.

Un traité pour quoi ?

Alors que nous faisons aujourd'hui face à une globalisation de l'économie, nous sommes aussi témoin d'une « globalisation des victimes ». Ces personnes dont les droits sont bafoués par des entreprises réclament aujourd'hui justice. **Dans un contexte où 80% du commerce mondial est lié à un réseau d'entreprises multinationales, il est crucial que ces acteurs soient contraints à une régulation plus stricte vis-à-vis de leur impact sur les droits humains à travers le monde, et qu'un accès effectif à la justice soit assuré pour les victimes.** C'est l'enjeu des négociations qui se sont tenues à Genève.

En effet, trop d'entreprises chinoises, américaines ou européennes (y compris belges) investissent massivement dans des pays du Sud afin de pouvoir y mener leurs activités en fermant les yeux sur des règles sociales ou écologiques. Elles laissent ensuite derrière elles des zones dévastées. Certaines finissent

Deux mots sur le cas Chevron-Exxon :

De 1964 à 1992, l'entreprise Exxon (rachetée par la suite par Chevron) exerce son activité d'extraction de pétrole dans la région amazonienne de l'Équateur. Aucune précaution n'a été prise vis-à-vis l'environnement ni des communautés locales avoisinantes. Cette activité pétrolière a engendré des conséquences catastrophiques tant d'un point de vue écologique que pour la santé de la population : 100 millions de litres de pétrole et 64 milliards de litres d'eau contaminée ont été répandus, empoisonnant pas moins de 450 000 hectares de forêts. 30 000 personnes ont été touchées par ce désastre.

En 2011, après une bataille juridique de presque vingt ans, les personnes affectées par l'entreprise obtiennent un jugement historique : l'entreprise américaine est reconnue coupable et doit verser 9,5 milliards de US dollars de réparation. Chevron-Exxon refuse de payer et a recours au système d'arbitrage « ISDS » contenu dans l'accord de protection des investissements entre les États-Unis et l'Équateur. Résultat : en septembre 2018, l'arbitrage privé donne raison à l'entreprise et annule le jugement incriminant Chevron-Exxon.

Ce récit est un cas parmi d'autre qui démontre l'impunité qui règne actuellement vis-à-vis des entreprises transnationales coupables de crimes environnementaux et violations de droits humains. Le traité sur les entreprises et les droits humains vise à mettre fin à cette impunité.

² Le Conseil des droits de l'Homme est un organe intergouvernemental des Nations Unies (ONU) qui a la responsabilité de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme autour du globe.

³ Voir l'analyse d'E&F à ce sujet : [« Le traité contraignant de l'ONU : un outil au service de la souveraineté alimentaire »](#), octobre 2017.

même par demander des dédommagements insensés aux États qui veulent protéger l'environnement ou les droits de leurs citoyens, comme l'a encore démontré le cas Chevron-Texaco⁴ (voir encadré).

État des lieux du débat

La quatrième session du groupe de travail pour l'élaboration d'un traité contraignant a marqué une étape importante dans l'avancement des négociations. C'est la première fois que des discussions de fond ont été menées sur la base d'un premier texte de traité. De plus, ce processus attire de plus en plus d'attention : outre la société civile, une large variété d'acteurs s'est mobilisée au niveau européen et mondial : le Parlement européen⁵, le monde académique⁶, les acteurs de l'Église⁷, les syndicats⁸... Tous ont réclamé une régulation internationale plus stricte du domaine des affaires.

À cet appel à l'action, l'Union européenne et ses États membres, dont la Belgique, répondent jusqu'à présent de manière extrêmement décevante. Au commencement des négociations, le représentant de l'Union européenne a pris la parole pour déclarer : « [...] *Nous n'en sommes pas encore au stade où un mandat de négociation officiel pourrait être demandé pour engager ce type de discussions. L'UE réserve donc sa position sur le projet d'instrument juridiquement contraignant présenté lors de cette session* [...] ». L'Union européenne s'est donc rendue à la 4^e session du groupe de travail sans mandat pour négocier ce traité, ni de position officielle sur le texte proposé comme base de négociation !

Des discussions constructives ont pourtant eu lieu pour améliorer le texte, auxquelles ont pris part des pays dits « émergents » qui comptent un grand nombre d'entreprises comme l'Inde, la Chine, l'Indonésie ou l'Afrique du Sud. D'autres pays ne cachant pas leurs réserves sur le projet de traité, comme la Suisse ou la Russie, ont également participé aux négociations en attirant l'attention sur certains points ou en posant des questions d'éclaircissement, faisant ainsi avancer le débat. L'Union européenne, en revanche, est restée à l'écart - au moins était-elle présente physiquement, ce qui n'était pas le cas des États-Unis.

Au cours de la semaine, seule la France a pris la parole en son nom parmi les pays membres européens afin de faire référence à la loi française de 2017 sur le devoir de vigilance des entreprises multinationales. Celle-ci est une source d'inspiration pour l'aspect « prévention »

⁴ Pour plus d'info, voir les articles du CNCD à ce sujet : <https://www.cncd.be/arbitrage-profits-chevron-texaco-victimes-equateur-petrole-pollution-amazonie>

⁵ Le Parlement européen a adopté au total dix résolutions faisant référence au traité ONU entreprises et droits humains, demandant à l'Union européenne de soutenir le processus, demande jusqu'ici ignorée.

⁶ [Lettre ouverte](#) signée par plus de 150 experts internationaux de droit international, droit relatif aux droits de l'Homme, droit des affaires et droits de l'homme et droit économique international.

⁷ À travers sa position sur [l'investissement privé et le développement \(décembre 2017\)](#) et son document de réflexion sur [l'Avenir du travail \(novembre 2018\)](#), la Commission des Épiscopeats de l'Union européenne (COMECE) réclame le soutien au traité. Cette demande a également été exprimée par la Conférence épiscopale d'Amérique latine (CELAM).

⁸ [Position de la Confédération européenne des syndicats](#) sur un Traité des Nations Unies sur les Sociétés Transnationales, publiée en juillet 2018.

des violations de droits humains contenu dans le traité. Quant à la Belgique, elle a assisté aux discussions silencieusement jusqu'au dernier jour où la représentation belge a finalement fait entendre sa voix lors pour indiquer qu'à l'avenir, elle souhaitait contribuer à améliorer l'accès à la justice pour les victimes d'activités commerciales, reconnaissant les obstacles importants subsistant encore aujourd'hui dans ce domaine.

Un débat entre États, experts... et société civile !

Les 94 États présents n'étaient pas seuls à la table des discussions. Depuis le début du processus en 2014, la société civile joue un rôle primordial. Cette année encore, 300 représentants de mouvements sociaux, de communautés affectées, de syndicats et d'organisations non gouvernementales venus du monde entier étaient présents en masse pour montrer leur soutien au processus. Entraide et Fraternité était également sur place pour rejoindre ce mouvement. Cela ne signifie pas seulement être présent dans la salle de négociation, mais aussi avoir l'occasion de réagir aux échanges qui ont lieu entre experts et États. Si certains auraient préféré des débats à huis clos, le processus bénéficie actuellement d'une réelle ouverture démocratique qui permet un débat public. Cet accès direct aux discussions est essentiel pour influencer le processus et communiquer vers l'extérieur sur ce sujet jusqu'à présent trop peu connu du public. Cela permet aussi de stimuler le débat, en citant par exemple sur les réseaux sociaux des déclarations d'États, exemplaires, ou au contraire, affligeantes.

En parallèle des négociations...

Si savoir ce qui se dit lors des séances officielles est précieux, ce qui se dit en-dehors l'est tout autant. Entre les séances de négociation, des *side-events* sont organisés pour évoquer des thèmes qui ne sont pas abordés dans le programme de travail : inclure une vision sexo-spécifique pour protéger les droits des femmes⁹, prévoir une attention particulière pour les défenseurs de droits humains ou pointer le rôle des leaders d'Églises pour la promotion



Photo CIDSE, side-event organisé par la Campagne globale pour la souveraineté des peuples, démanteler le pouvoir des multinationales et mettre fin à l'impunité.

⁹ https://www.etoconsortium.org/nc/en/404/?tx_drblob_pi1%5BdownloadUid%5D=223

du traité, par exemple. Ce dernier était co-organisé par le réseau international d'ONG catholiques de développement CIDSE, dont Entraide et Fraternité est membre. Il fut l'occasion de s'inspirer de l'engagement social impressionnant de l'évêque guatémaltèque Álvaro Ramazzini¹⁰ qui lutte dans son pays aux côtés de communautés impactées par les activités minières. Pointant cette tâche difficile d'arriver à mettre de côté les intérêts du portefeuille pour défendre les droits des femmes et les hommes, il démontre une volonté de fer en citant : « Le pire combat est celui qui ne se mène pas ».

Par ailleurs, les rendez-vous « dans les couloirs » remplissent eux aussi les agendas. Les ONG sollicitent les représentants d'États et de régions pour tenter de percer à jour le langage diplomatique souvent opaque. Ces réunions sont l'occasion d'échanges de vues sur le traité mais aussi de rencontres avec des partenaires du Sud. Des personnes qui sont touchées directement par des accaparements de terres, la contamination de leur lieu de vie ou tout autre impact désastreux découlant d'activités d'entreprises peu soucieuses des populations locales, viennent raconter leur histoire. Ainsi, Fassia et Joseph sont venus de Sierra Leone, accompagnés de FIAN Belgium, pour témoigner de leur cas impliquant l'entreprise agroindustrielle belgo-luxembourgeoise SOCFIN¹¹ (voir encadré). Cette confrontation entre monde diplomatique et expérience du terrain rappelle l'essence de ce projet de traité : protéger les gens face à un certain modèle économique aux effets destructeurs.

SOCFIN – Sierra Leone, un accaparement de terres aux racines belges

« *SOCFIN est arrivé en 2011 et a accaparé 18.000 ha de nos terres. Nos chefs n'ont pas eu le choix. À présent nos villages sont entourés de palmiers. Nous n'avons plus de terres pour cultiver notre nourriture. Nous n'avons plus d'argent pour envoyer nos enfants à l'école. Nos leaders sont criminalisés et beaucoup de jeunes sont en prison car ils sont accusés à tort de voler des noix de palme* ». Cette déclaration de Fassia, représentante de l'organisation MALOA qui défend les droits des communautés affectées par SOCFIN en Sierra Leone, résume la situation problématique résultant des activités de l'entreprise. Celle-ci est détenue à 50% par l'homme d'affaire belge Hubert Fabri. Depuis 2013, un groupe d'ONG belges se mobilise pour défendre les droits des communautés et faire en sorte que l'entreprise prenne ses responsabilités. Cette mission fait échos aux objectifs du traité sur les entreprises et les droits humains.

¹⁰ Monseigneur Ramazzini est un évêque bien connu d'Entraide et Fraternité. Il avait été invité à l'occasion de la Campagne de Carême de Partage sur le *buen vivir* au Guatemala en 2017. Il avait d'ailleurs déjà participé à un événement au Parlement européen visant à défendre le projet de traité sur les entreprises et les droits humains. Voir : <https://www.entraide.be/Mgr-Ramazzini-invite-au-Parlement-europeen>.

¹¹ Pour plus d'informations sur ce cas, voir sur le site de FIAN Belgium : <https://www.fian.be/SOCFIN-benefices-toujours?lang=fr>

En route pour la 5^e session !

Incontestablement, la lutte pour la justice et contre l'impunité des entreprises responsables d'abus de droits humains progresse. La quatrième session de négociation pour un traité contraignant sur les entreprises et les droits humains a été l'occasion d'avancées considérables en termes de contenu, grâce au soutien croissant de nombreux États et de la société civile, notamment.

Si l'Europe et la Belgique, qui siège au Conseil des Droits de l'Homme jusqu'à la fin de l'année 2018, veulent maintenir leur légitimité sur la scène internationale, elles ne peuvent laisser sans réponse l'appel à la justice des victimes d'abus, des peuples indigènes, des défenseurs des droits humains du monde entier. Leur crédibilité comme moteurs de la défense des droits humains et de la promotion du développement durable est en jeu.

Espérons que la 5^e session de négociation en 2019 soit l'occasion d'un véritable engagement de la part de l'UE et des États membres. La coalition d'organisations belges, réunies au sein de la plateforme CNCD-11.11.11 « Commerce juste et durable »¹², de même que le réseau international CIDSE, y veilleront tout particulièrement.



Photo CIDSE, salle de négociations à Genève.

¹² Plateforme de la société civile belge réunissant plus d'une trentaine d'organisations y compris 3 syndicats, des mutualités, des ONG de développement, environnementales, de protection des consommateurs.